

*des Princes &c.* Novemb. 1712. 319  
à sa justice, pour châtier son peuple, qui s'étoit éloigné de lui, il fut lui-même bien-tôt exposé aux rigueurs de cette même Justice. Ce qui se passa pour lors, se renouvelle aujourd'hui. Tant d'ennemis si étroitement unis pour nôtre perte, enyvrez de leur prospérité, fortifiez par quelques Villes qu'ils avoient prises, enfléz des victoires qu'ils avoient remporté, se croyoient en droit de faire la loi à la France & à l'Espagne, & de refuser la Paix à l'Europe. Dieu a laissé tomber de ses mains l'instrument de sa fureur; il se brise comme un vase d'argile, & ses miséricordes succèdent à sa colere. Pouvons-nous en douter après ce que nous voyons arriver en Flandres depuis deux mois. La défaite du Camp de Denain étoit un avantage considérable; mais s'il n'avoit été suivi de la levée du siege de Landrecy & de la prise de Douïay, nous l'aurions simplement regardé comme un de ces événemens heureux qui arrivent dans le cours des Campagnes, & qui ne décide de rien. L'attention qu'a eu le Roi à profiter de cette Victoire, l'a engagé à donner ses ordres pour former le siege d'une Place, qui ayant ouvert aux ennemis l'entrée dans ce Royaume, doit à present leur en ôter toute esperance, & les porter à écouter les propositions d'une Paix si désirée & si nécessaire; c'est là l'unique souhalt de Sa Majesté. Toutes ces conquêtes ne sont point pour étendre sa puissance, ni les limites de son Royaume, mais pour procurer la Paix à ses peuples: prêt à sacrifier sa propre gloire, pourvû qu'il plaise à Dieu nous la donner. La Suspension d'armes faite & publiée avec l'Angleterre, &  
cette